



## ÉTATS FINANCIERS

**AU 30 JUIN 2016**

## **TRAFICS 2015-2016**

### **RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

#### **Rapport de l'auditeur indépendant**

---

Aux membres du Conseil des commissaires de  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs portant la signature électronique 3160835082 et présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2016 et l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives présentés aux pages 7 à 280 du rapport financier TRAFICS.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs au 30 juin 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Autre point

Les informations présentées aux pages 300 à 452 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Le 14 octobre 2016

1

**TRAFICS 2015-2016**  
**RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

**Rapport de la direction**

---

Les états financiers de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs portant la signature électronique 3160835082 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Les états financiers ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la Commission scolaire, conformément aux Normes canadiennes d'audit. Le rapport des auditeurs indépendants qui accompagne les états financiers expose leurs responsabilités, la nature et l'étendue de leur audit et l'expression de leur opinion.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général par intérim

  
\_\_\_\_\_  
Directrice des ressources financières

Lieu: Granby

Date: 14 octobre 2016

## État de la situation financière

au 30 juin 2016

	A	B	C	D	
	2016	2015	Variation \$	Variation %	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	218 885,70	-153 808,71	372 694,41	-242%
01190	Placements temporaires (page 20)	0,00	0,00	0,00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	21 115 637,41	21 014 253,84	101 383,57	0%
01400	Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	0,00	0,00	0,00	0%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	31 103 333,39	31 759 951,90	-656 618,51	-2%
01300	Taxe scolaire à recevoir	1 725 503,02	2 302 384,01	-576 880,99	-25%
01500	Débiteurs (page 23)	2 213 997,28	2 153 566,12	60 431,16	3%
01600	Stocks destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	0%
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01450	Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	0,00	0,00	0,00	0%
<b>00000</b>	<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>56 377 356,80</b>	<b>57 076 347,16</b>	<b>-698 990,36</b>	<b>-1%</b>
<b>PASSIFS</b>					
03100	Emprunts temporaires (page 30)	14 200 000,00	25 527 574,45	-11 327 574,45	-44%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	24 158 621,56	23 256 627,85	901 993,71	4%
03450	Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0,00	0,00	0,00	0%
03460	Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	1 346 829,17	1 186 895,26	159 933,91	13%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	435 651,66	177 695,68	257 955,98	145%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	10 019 419,58	9 725 547,86	293 871,72	3%
03700	Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	0,00	0,00	0,00	0%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	130 237 862,40	114 859 480,90	15 378 381,50	13%
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	3 376 724,00	3 437 869,20	-61 145,20	-2%
03800	Autres passifs (page 36)	1 794 622,10	1 263 379,89	531 242,21	42%
<b>00010</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>185 569 730,47</b>	<b>179 435 071,09</b>	<b>6 134 659,38</b>	<b>3%</b>
<b>00020</b>	<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>-129 192 373,67</b>	<b>-122 358 723,93</b>	<b>-6 833 649,74</b>	<b>6%</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	126 501 122,37	120 524 292,59	5 976 829,78	5%
01970	Stocks de fournitures	81 656,00	81 475,00	181,00	0%
01900	Charges payées d'avance (page 49)	432 885,29	397 336,92	35 548,37	9%
<b>00030</b>	<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>127 015 663,66</b>	<b>121 003 104,51</b>	<b>6 012 559,15</b>	<b>5%</b>
<b>03900</b>	<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	<b>-2 176 710,01</b>	<b>-1 355 619,42</b>	<b>-821 090,59</b>	<b>61%</b>

## État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2016

	A	B	C	D	E	
	Budget 2016	Résultats réels 2016	Résultats réels 2015	Variation \$	Variation %	
<b>REVENUS</b>						
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	124 427 830	125 938 684,32	127 416 423,10	-1 477 738,78	-1%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	683 591	859 680,84	695 387,34	164 293,50	24%
00040	Taxe scolaire (page 53)	37 584 962	37 327 272,77	35 296 955,78	2 030 316,99	6%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	316 925	365 389,67	324 797,32	40 592,35	12%
980	Ventes de biens et services (page 55)	10 882 431	10 217 648,19	10 362 029,95	-144 381,76	-1%
00060	Revenus divers (page 56)	1 681 570	2 110 419,92	2 627 981,88	-517 561,96	-20%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	101 871	96 025,84	94 514,29	1 511,55	2%
<b>00000</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>175 679 180</b>	<b>176 915 121,55</b>	<b>176 818 089,66</b>	<b>97 031,89</b>	<b>0%</b>
<b>CHARGES</b>						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	87 652 156	89 340 219,20	89 384 816,39	-44 597,19	0%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	40 648 695	39 298 194,09	39 603 023,56	-304 829,47	-1%
30000	Services d'appoint (page 83)	18 668 525	18 081 304,44	18 788 337,92	-707 033,48	-4%
50000	Activités administratives (page 84)	7 892 615	7 378 445,35	8 064 706,10	-686 260,75	-9%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	18 381 319	18 092 812,43	18 097 427,19	-4 614,76	0%
70000	Activités connexes (page 86)	4 823 177	5 251 364,91	5 572 967,33	-321 602,42	-6%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	250 000	293 871,72	57 640,22	236 231,50	410%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	0,00	-121 858,89	121 858,89	-100%
<b>00100</b>	<b>Total des charges</b>	<b>178 316 487</b>	<b>177 736 212,14</b>	<b>179 447 059,82</b>	<b>-1 710 847,68</b>	<b>-1%</b>
<b>00200</b>	<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>-2 637 307</b>	<b>-821 090,59</b>	<b>-2 628 970,16</b>	<b>1 807 879,57</b>	<b>-69%</b>

**État de l'excédent (déficit) accumulé**

Exercice clos le 30 juin 2016

	A	B
	2016	2015
<b>00010</b> EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABL	<b>-1 355 619,42</b>	<b>1 273 350,74</b>
00020 Redressements affectant les exercices antérieurs (page 120)	0,00	0,00
<b>00030</b> Solde redressé	<b>-1 355 619,42</b>	<b>1 273 350,74</b>
00040 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-821 090,59	-2 628 970,16
<b>90000</b> EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<b>-2 176 710,01</b>	<b>-1 355 619,42</b>

## État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2016

	A Budget 2016	B Résultats réels 2016	C Résultats réels 2015
<b>00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	-121 532 993	-122 358 723,93	-111 407 845,23
00020 Redressements affectant les exercices antérieurs (page 120)	0	0,00	0,00
<b>00000 SOLDE REDRESSÉ</b>	<b>-121 532 993</b>	<b>-122 358 723,93</b>	<b>-111 407 845,23</b>
<b>00030 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)</b>	-2 637 307	-821 090,59	-2 628 970,16
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-8 132 489	-13 319 488,34	-15 313 118,72
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0,00	0,00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	7 258 162	7 342 658,56	6 828 188,81
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	0,00	-121 858,89
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	0,00	200 000,00
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	0,00	2 557,03
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0,00	0,00
<b>00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>-874 327</b>	<b>-5 976 829,78</b>	<b>-8 404 231,77</b>
<b>00200 Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance</b>	<b>0</b>	<b>-35 729,37</b>	<b>82 323,23</b>
<b>00300 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>-3 511 634</b>	<b>-6 833 649,74</b>	<b>-10 950 878,70</b>
<b>90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>-125 044 627</b>	<b>-129 192 373,67</b>	<b>-122 358 723,93</b>



## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2016

	A 2016	B 2015
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
00010 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-821 090,59	-2 628 970,16
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>		
00020 Créances douteuses	76 129,55	186 553,78
00030 Provisions liées aux placements	0,00	0,00
00040 Provision pour avantages sociaux futurs	293 871,72	57 640,22
00050 Stocks et charges payées d'avance	-35 729,37	82 323,23
00060 Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-96 025,84	-94 514,29
00070 Amortissement des frais reportés liés aux dettes	100 966,00	103 087,00
00080 Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	7 342 658,56	6 830 745,84
00090 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	0,00	-121 858,89
00100 Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0,00	0,00
00110 Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement	4 578 705,37	-2 763 997,98
00120 Autres éléments hors trésorerie	0,00	0,00
00121 Terrains reçus à titre gratuit	0,00	0,00
00122 Réserve au Ministère	0,00	0,00
<b>00000 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 439 485,40</b>	<b>1 651 008,75</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
00210 Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-15 016 632,04	-16 898 073,37
00220 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	0,00	200 000,00
00250 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0,00	0,00
<b>00200 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>	<b>-15 016 632,04</b>	<b>-16 698 073,37</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
00230 Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00
00240 Produits de disposition de placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00
<b>00249 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
00310 Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	0,00	0,00
00320 Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	40 783 415,50	16 660 760,80
00330 Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-25 506 000,00	-14 565 000,00
00340 Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de la CS	0,00	0,00
00350 Remboursement de dettes à la charge de la CS	0,00	0,00
00360 Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	-11 327 574,45	12 727 574,45
00370 Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
00380 Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
<b>00300 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>3 949 841,05</b>	<b>14 823 335,25</b>
<b>00400 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>372 694,41</b>	<b>-223 729,37</b>
00510 Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	-153 808,71	69 920,66
<b>90000 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>218 885,70</b>	<b>-153 808,71</b>

## COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS - TRAFICS 2015-2016

### RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016

#### Notes complémentaires aux états financiers

#### 1. STATUTS

La Commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Commission scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

##### Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et hypothèses qui ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentée dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

##### Actifs financiers

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

##### Passifs

##### *Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles*

Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

**COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS - TRAFICS 2015-2016**

**RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

**Notes complémentaires aux états financiers**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Passifs (suite)**

*Revenus perçus d'avance*

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'exercice ou les exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

*Régimes de retraite*

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

*Provision pour avantages sociaux*

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux charges.

**COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS - TRAFICS 2015-2016**

**RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

**Notes complémentaires aux états financiers**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Passifs (suite)**

*Passif au titre des sites contaminés*

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2016. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

**Actifs non financiers**

*Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé relié à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

**COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS - TRAFICS 2015-2016**

**RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

**Notes complémentaires aux états financiers**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Actifs non financiers (suite)**

*Immobilisations corporelles (suite)*

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur et la dépréciation est constatée aux résultats du poste « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise de valeur n'est constatée.

*Stocks de fournitures*

Les stocks de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

*Charges payées d'avance*

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

## COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS - TRAFICS 2015-2016

### RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016

#### Notes complémentaires aux états financiers

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Constatation des revenus

#### *Subventions et contributions reportées*

Les subventions du MEES et des autres ministères et organismes sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

#### *Taxe scolaire*

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans l'exercice couvert par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

#### *Autres*

Les principales sources de revenus de la Commission scolaire, autres que les transferts et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes « Droits de scolarité et frais de scolarisation », « Ventes de biens et services » et « Revenus divers ». Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

**COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS - TRAFICS 2015-2016**

**RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

**Notes complémentaires aux états financiers**

**3. FLUX DE TRÉSORERIE**

Les intérêts payés au cours de l'exercice totalisent 3 297 122 \$ (3 497 213 \$ en 2015).

**4. EMPRUNTS TEMPORAIRES**

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisée est de 82 956 256 \$ (49 169 855 \$ au 30 juin 2015). L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel (2,7 %; 2,85 % au 30 juin 2015) et est garanti par le MEES. L'acceptation bancaire, échéant le 6 juillet 2016, porte intérêt au taux de 1,17 % et est garantie par le MEES.

**5. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX**

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Le détail de la provision pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

**COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS - TRAFICS 2015-2016**

**RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

**Notes complémentaires aux états financiers**

**6. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION**

Les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention sont garanties par le MEES et sont constituées de billets Financement Québec et Fonds de financement remboursables par versements annuels plus les intérêts à des taux variant entre 0,935 % et 3,1368 % (entre 0,935 % et 4,2175 % au 30 juin 2015) et échéant entre avril 2017 et décembre 2027. Le solde des dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2016 est de 130 834 000 \$ moins les frais reportés liés à ces dettes de 596 138 \$ pour un montant net de 130 237 862 \$ (115 295 000 \$ moins les frais reportés liés à ces dettes de 435 519 \$ pour un montant net de 114 859 481 \$ au 30 juin 2015).

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2017	14 535 000 \$
2018	9 752 000 \$
2019	22 806 000 \$
2020	24 133 000 \$
2021	3 583 000 \$

**7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la page 40 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur d'un montant de 1 120 317 \$ (2 630 651 \$ au 30 juin 2015). Le détail de ces immobilisations corporelles est présenté à la page 42 du rapport financier. Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Au cours d'un exercice antérieur, la Commission scolaire a reçu par donation de la Ville de Bromont, un terrain dont l'évaluation municipale est de 30 200 \$ sur lequel fut construit l'agrandissement de l'école de la Chantignole. En date du 30 juin 2016, aucune valeur n'est inscrite aux livres pour ce terrain, puisqu'à cette date, l'entente n'était pas encore notariée.



## **COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS - TRAFICS 2015-2016**

### **RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

#### **Notes complémentaires aux états financiers**

## **8. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS**

### **Politique de gestion des risques**

La Commission scolaire est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2016.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

## **9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- La Commission scolaire est liée par des contrats d'entretien ménager, déneigement, ordures, coupe de gazon, etc. échéant à différentes dates jusqu'en 2021, représentant des engagements de 4 136 854 \$. Les versements pour les prochains exercices seront de 1 591 024 \$ en 2017, 932 541 \$ en 2018, 817 700 \$ en 2019, 702 772 \$ en 2020 et de 92 817 \$ en 2021.
- La Commission scolaire a signé des contrats de construction, de rénovation d'écoles et d'aménagements de terrain représentant des engagements de 4 420 485 \$ pour l'exercice 2017 qui seront financés par le MEES et par des contributions de tiers.
- La Commission scolaire a signé des contrats de transport scolaire échéant en juin 2017 représentant des engagements de 10 170 844 \$.
- La Commission scolaire s'est engagée à verser un montant de 926 347 \$ pour des ajustements au transport scolaire liés à l'environnement échéant à différentes dates jusqu'en 2027. Les versements pour les cinq prochains exercices seront de 147 277 \$ en 2017, 150 223 \$ en 2018, 153 227 \$ en 2019, 136 967 \$ en 2020 et 117 440 \$ en 2021.
- Conformément aux différentes conventions collectives, la Commission scolaire s'est engagée à fournir des activités de perfectionnement ainsi que des services découlant de certaines mesures des règles budgétaires 2015-2016 représentant un montant de 366 870 \$. Aucune provision n'a été inscrite au passif.

**COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS - TRAFICS 2015-2016**

**RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016**

**Notes complémentaires aux états financiers**

**9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)**

- La Commission scolaire s'est engagée à contribuer pour un montant de 502 008 \$ pour la réalisation d'un projet de construction et l'utilisation d'un terrain synthétique de soccer avec la Ville de Bromont et le Club de Soccer Bromont Inc. Les versements pour les six prochains exercices seront de 83 668 \$ par année.

**10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.